



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES
**GRANDS
LACS**

Zones humides de l'arrière dune du pays de Born



Edito



Voilà maintenant 3 ans, que la communauté de communes des Grands Lacs a choisi **d'être acteur plutôt que spectateur** pour appliquer la démarche Natura 2000 sur son territoire. En ce début d'année 2014, elle est fière

de vous annoncer, au travers de cette 3^{ème} édition, que l'élaboration du DOCument d'OBjectifs (DOCOb) du site Natura 2000 des zones humides de l'arrière dune du pays de Born, est en voie de finalisation.

Cette année sera donc marquée par deux grandes étapes :

- **La validation finale du DOCOB** et de ses éléments constitutants (le diagnostic, l'analyse, le catalogue d'actions, la charte et le périmètre).
- **Le lancement de l'animation** (se référer à la page 4 pour en savoir plus sur cette étape).

Mais, avant de se lancer dans cette seconde étape, un important travail devra être achevé : **la constitution des outils Natura 2000.**

Les objectifs de développement durable ayant été présentés et acceptés en COmité de PILotage (COPIL), réuni le jeudi 30 janvier 2014, il est

désormais temps de s'afférer à cette tâche importante. Ces outils, ou mesures de gestion, ont effectivement leur importance ! Ils permettront d'assurer la préservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire (échelle européenne), tout en utilisant des pratiques humaines favorables.

En attendant la suite et la fin de l'élaboration du DOCOB, la communauté de communes des Grands Lacs tient à remercier vivement toutes les personnes associées à la démarche pour l'énergie qu'elles ont et continueront à mobiliser pour parvenir à un dossier aussi complet et opérationnel !

Nos objectifs ont été tenus, c'est aussi grâce à cet engagement individuel ou collectif.

Philippe ALIOTTI, Président du COPIL

Les chiffres clés du site

De manière générale...

- Nombre de communes : 15
- Périmètre initial du site : 14 950 hectares
- Périmètre à l'étude : 13 350 environ

D'un point de vue écologique

- Habitats d'intérêt communautaire : 29
- Espèces d'intérêt communautaire : 18
- Espèces patrimoniales : près de 80 espèces (animales, avifaune et végétales)

Mare dystrophe à Sanguinet



Grand rhinolophe (dans une cave souterraine de Gironde)



Bruyère du Portugal, espèce patrimoniale à Biscarrosse



Zoom sur la définition des objectifs de développement durable

Trouver ce que l'on veut faire sur ce site

Après avoir identifié « ce que l'on voit sur le site » (les milieux, les espèces et les activités humaines) il a fallu préciser « ce que l'on veut faire sur le site » .

Comme pour chacune des étapes de l'élaboration du DOCOB, ce travail s'est effectué en totale **concertation** avec les acteurs socio-professionnels du site.

Deux types d'objectifs ont été définis :

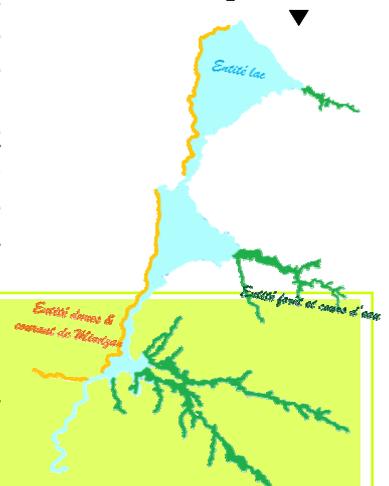
- **Les objectifs généraux** permettant de se focaliser sur les éléments importants (issus des diagnostics). Pour leur identification, deux commissions thématiques ont été menées, en parallèle avec le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) des Etangs Littoraux du Born et du Buch.
- **Les objectifs opérationnels** qui détaillent les premiers, les précisent, et orientent le choix des actions de gestion. Ces objectifs ont été définis dans une logique d'entité (la forêt et le réseau hydrographique, les lacs et leurs rives et les usages associés, les milieux dunaires et halophiles, les espèces d'intérêt communautaire).

6 objectifs généraux ont été révélés :

- a) Rester vigilant, animer et informer (enjeux transversaux),
- b) Assurer la conservation des milieux aquatiques et ouverts des rives d'étangs,
- c) Assurer la conservation des habitats forestiers, du réseau hydrographique, et favoriser la mosaïque de paysage,
- d) Gérer et protéger les habitats dunaires et halophiles,
- e) Lutter contre les sources de mortalité, de dégradation et de dérangement des espèces, et conserver leurs habitats,
- f) Améliorer les connaissances sur la biodiversité.

15 objectifs opérationnels ont été identifiés. Ils guideront l'animateur pour l'élaboration des outils.

Identification des entités de gestion



Des mesures pour agir !

Un panel d'outils...

Les mesures de gestion des sites Natura 2000 dotés d'un DOCOB **ne sont pas obligatoires**. Le propriétaire ou l'ayant-droit choisit **volontairement** de s'impliquer dans la démarche Natura 2000 et choisit son niveau d'implication. Pour ce faire, différents outils lui seront proposés :

- **La charte Natura 2000**. Elle contient une liste d'engagements relevant de pratiques locales et de recommandations de gestion en fonction des milieux. Leur respect ouvre droit à des avantages fiscaux tels que l'exonération d'une part de la taxe sur le foncier non bâti.
- **Les contrats Natura 2000**. Le signataire peut bénéficier d'aides financières moyennant le respect d'un cahier des charges pour la réalisation de travaux visant la restauration ou l'entretien d'habitats naturels. **Trois types de contrats sont à distinguer :**
 - ≪ Les contrats forestiers, réservés aux forêts,
 - ≪ Les contrats agricoles ou **Mesures Agro-Environnementales territorialisées (M.A.E.t.)**. Ils permettent aux agriculteurs d'adapter leurs pratiques agricoles à des enjeux environnementaux identifiés sur leur exploitation. Un manque à gagner étant créé, en contrepartie de leur engagement pour 5 ans, les signataires reçoivent une compensation financière par an et par hectare engagé.
 - ≪ Les **contrats ni agricoles ni forestiers** dits « ni ni ». Ils sont réservés aux espaces qui ne sont ni agricoles ni forestiers.
- **L'animation du DOCOB**. Elle consiste à le faire vivre en informant et sensibilisant les socio-professionnels sur la manière d'atteindre les objectifs définis.

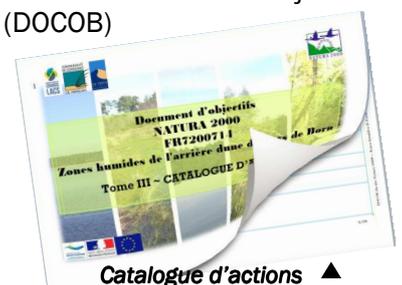
Le site Natura 2000 **ne remet donc pas en cause les activités existantes** (agriculture, sylviculture, chasse, pêche, loisirs, etc...).

...mais pour qui ?

Tout ayant droit (propriétaire, exploitant, bénéficiaire de droits, etc...) de parcelles comprises dans le périmètre du site des zones humides de l'arrière dune du pays de Born peut s'engager au travers d'un contrat ou en signant la charte Natura 2000 .

En revanche, pour bénéficier des MAEt, il faut être un agriculteur en activité (de 18 à 60 ans).

Ces outils, signés pour une durée de 5 ans, sont référencés dans un **catalogue d'actions**, attaché au DOCument d'OBjectifs (DOCOB)



Pourquoi s'engager ?

M. TAROZZI Gilbert, responsable du bureau des milieux naturels et de la biodiversité à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (D.D.T.M.) des Landes et fin connaisseur de la démarche Natura 2000 nous explique l'intérêt de s'engager.

« Les contrats Natura 2000 définis dans le cadre du DOCOB concernent avant tout les actions prioritaires pour la préservation du site. La signature d'un contrat constitue un service rendu à la collectivité en vue de préserver un patrimoine commun à tous, atout majeur pour le développement local et la valorisation du territoire.

La démarche Natura 2000 s'inscrit dans un **objectif de développement durable** et nécessite l'adhésion du plus grand nombre. Le refus d'engagement irait à l'encontre d'une opportunité d'action concrète au service du territoire et de la collectivité.

La signature de contrats et l'adhésion à la charte doivent servir d'exemples, et **contribuer à la sensibilisation et l'éducation aux enjeux** de la démarche Natura 2000, à savoir le maintien de la biodiversité en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales. Il revient à chacun de s'approprier ces enjeux et de contribuer à son niveau à la vie du site Natura 2000. »



▲ M. TAROZZI Gilbert, devant le lac de Cazaux-Sanguinet

Exemples de contrats

- ≪ Restauration de milieux par brûlage dirigé,
- ≪ Gestion par fauche d'entretien des milieux ouverts,
- ≪ Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable,
- ≪ Restauration des ripisylves,
- ≪ Etc....

Point sur les financements

Une nouvelle programmation

Pour la période 2007-2013, la Commission Européenne avait fait le choix de financer les outils Natura 2000. Ainsi, plusieurs fonds pouvaient être mobilisés pour la gestion du réseau, dont le Fond Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER), **principal outil de financement** du réseau Natura 2000 en France.

L'utilisation de ces fonds européens **sera renouvelée** pour la prochaine période de programmation 2014-2020.

A noter, la décentralisation au niveau régional, de la gestion de ces fonds, entrainera des évolutions dans les modalités de mise en œuvre des financements communautaires en faveur du réseau Natura 2000.

Les services de l'État se mobilisent activement pour que, dans le futur accord de partenariat, figure la poursuite de la gestion du réseau Natura 2000 comme **priorité d'intervention** des fonds européens.

Une bonne nouvelle pour le site Natura 2000 des zones humides de l'arrière dune du pays de Born !

Retour sur la visite à Laouadie

Une matinée réussie !

Non découragées par les intempéries, près de 50 personnes se sont déplacées le **vendredi 31 janvier 2014**, pour découvrir le marais de Laouadie. A l'occasion de la Journée Mondiale des Zones Humides, cette matinée était organisée en partenariat avec la commune de Biscarrosse, la Fédération de Chasseurs des Landes, la Fédération de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques des Landes, et les associations locales. Les expositions et les interventions de chaque acteur étaient enrichissantes et passionnantes !



▲ Visite au marais de Laouadie à Biscarrosse

Calendrier et suite de la démarche

	2014					
	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin
Communication						
Concertation (groupe de travail)						
Mesures et outils Catalogue d'actions						
Montage financier						
Rédaction du DOCOB						



Et après ? Les grandes étapes à venir....

A l'issue de sa validation par le comité de pilotage, puis approbation du Préfet des Landes, préfet coordonnateur, le DOCOB fera l'objet d'une **phase d'animation** afin de permettre la mise en œuvre des actions qui ont été proposées. Pour assurer cette étape, les représentants des collectivités territoriales et leur groupement, membres du COPIL désigneront la structure chargée de l'animation et de la présidence du COPIL.

Les principales missions de l'animateur seront de :

- Recenser les propriétaires et exploitants susceptibles de mettre en œuvre des mesures contractuelles, conformément aux objectifs et modalités de gestion contenus dans le DOCOB,
- Aider et encadrer les porteurs de projets pour l'élaboration et le montage des dossiers,
- Informer et sensibiliser les utilisateurs du site,
- Evaluer et suivre les actions mises en place,
- Veiller à l'articulation de Natura 2000 avec les autres politiques publiques du territoire, etc....

A noter...

A l'heure actuelle, la communauté de communes des Grands Lacs a fait part, aux services de l'Etat, de sa volonté de poursuivre son implication dans la démarche, sous réserve de financements dédiés à cette opération. Elle devra entériner sa proposition en présentant une délibération aux membres du COPIL.

Etayer votre curiosité !

Les éléments présentés dans cette lettre d'information vous ont interpellés ? N'hésitez pas à transmettre vos interrogations auprès de la chargée de mission Natura 2000 de la communauté de communes des Grands Lacs. Elle se tiendra à votre disposition afin de vous communiquer les différents éléments de réponses, et également de vous conseiller sur, qui sait, la procédure à suivre pour vous engager dans la démarche.

Contacts et liens internet

Communauté des communes des Grands Lacs

136 rue Jules Ferry - B.P. 64
40161 PARENTIS EN BORN CEDEX
Chargée de mission : Claire BETBEDER
Tel : 05 58 78 37 81
natura2000@cdc-grands-lacs.fr

D.D.T.M. des Landes

Service Nature et Forêt
Gilbert TAROZZI
Tel : 05 58 51 30 14

DREAL Aquitaine

Service Patrimoine, ressource, eau
et biodiversité
Tel : 05 56 24 88 22

Portail Natura 2000

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Natura-2000,2414-.html>

Commission européenne

http://ec.europa.eu/environment/nature/index_en.htm



Fonds européen agricole pour le développement rural : l'Europe investit dans les zones rurales

